



DATE : 15 SEPTEMBRE 2020 – 20h00

Séance du Conseil général sous la présidence de **M. Axel Catillaz**, Président du Conseil général. Cette séance a lieu dans la salle de la Prillaz.

**M. le Président** salue les Conseillers généraux présents, le Conseil communal, les représentants de la presse et le public.

Après une pause estivale bien méritée, les activités du Conseil général reprennent. L'été 2020 fut chaud et ensoleillé permettant aux nombreux touristes et habitants de la Commune de se rafraîchir sur les rives du lac de Neuchâtel ou de déambuler en vieille-ville sur les traces d'Humbert le Bâtard. Malgré l'annulation de nombreuses manifestations, la fermeture du centre-ville à la circulation durant les week-ends a permis l'organisation de marchés et d'animations musicales contribuant à rendre la cité vivante. **M. le Président** espère que chacun a eu également l'occasion de se ressourcer durant cette période et a fait le plein d'énergie pour affronter les défis qui s'offrent en cette deuxième partie d'année. Comme chacun peut le constater, la disposition de la salle est similaire à la séance précédente afin de garantir une distance suffisante. Il remercie également de bien vouloir se lever et utiliser uniquement les micros fixes installés dans la salle lors des interventions et de les désinfecter avec les sprays mis à disposition si nécessaire. Ceci est important pour que tout le monde puisse bien comprendre le contenu des interventions. C'est aussi nécessaire pour pouvoir ensuite retranscrire fidèlement les propos dans le procès-verbal.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'article 38 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Selon l'article 12 de la Loi sur les communes, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

#### SCRUTATEURS

Mmes et M. Ariane Baudois, Rose-Marie Rodriguez et Jean-Claude Frey.

#### CONSEIL GENERAL

Sont excusés : Mme et MM. Tina Raetzo, Mathieu Arm, Yves Blanc, Cédric Bugnon, Dominic Catillaz, Jocelyn Rey.

**M. le Président** transmet les cordiales salutations de M. Jocelyn Rey qui a subi une intervention chirurgicale ; il se porte bien. Il profite également de l'occasion pour adresser tous ses vœux de rétablissement aux personnes qui ont eu des soucis de santé cet été ; ces personnes sont présentes ce soir et cela fait plaisir de les compter au sein de cette assemblée.

54 Conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 28 voix.

Le quorum étant atteint, **M. le Président** déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.

#### CONSEIL COMMUNAL

MM. Dominique Aebischer et Jean-Claude Votta sont excusés.

DATE : 15 SEPTEMBRE 2020 – 20h00

**M. le Président** prie chacun, lors des votes, de maintenir les mains levées de façon distincte jusqu'à l'appel suivant afin de faciliter la tâche des scrutateurs.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2020.
2. Communications du Conseil communal.
3. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 253'000.00 TTC pour le bouclage du réseau d'eau potable du village de Rueyres-les-Prés au réseau du GRAC – message no 117.
4. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 85'000.00 TTC pour l'équipement du hameau « Les Pèles », village de Bussy, en système séparatif – message no 121.
5. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 75'350.00 TTC pour le remplacement d'un tracteur tondeuse – broyeur – message no 118.
6. Approbation de la révision des statuts de la Corporation forestière de l'Enclave d'Estavayer-le-Lac – message no 119.
7. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 31'500.00 TTC pour les travaux d'aménagement, de mise en conformité de la cage d'escalier et des sorties de secours, pour l'immeuble des Bastians 1, suite à l'installation provisoire du Centre de jeunes au 1er étage – message no 120.
8. Divers.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque sur l'ordre du jour.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2020**

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**M. le Président** remercie Mme Christan pour sa rédaction et la qualité de la retranscription des débats.

**2. COMMUNICATION DU CONSEIL COMMUNAL**

**M. le Président** donne la parole au Conseil communal.

**M. Eric Chassot**, Syndic, communique :

**Suivi de différents messages votés et informations diverses**

Nous pouvons vous donner les informations suivantes concernant le suivi de différents messages votés depuis le début de la législature :

- **Message 17 concernant l'attribution au Conseil communal d'une délégation de compétence sur investissements de CHF 300'000.00 TTC pour des études diverses non-planifiables :** les études suivantes ont été adjugées au cours de ces derniers mois : CHF 15'000.00 à un bureau spécialisé pour accompagner et conseiller le Conseil communal dans le cadre du projet immobilier Gare-Casino, CHF 6'000.00 à un consultant externe pour une analyse et un atelier sur le développement du Secteur des sports. Le solde de ce compte est d'un peu moins de CHF 100'000.00 ;
- **Message 53 concernant l'attribution au Conseil communal d'une délégation de compétence de CHF 300'000.00 TTC pour des travaux non-planifiables dans des bâtiments communaux pour la présente législature :** les travaux suivants ont été adjugés au cours de ces derniers mois : CHF 9'700.00 pour la remise en état de la pompe des eaux usées des abris sous le CO, CHF 10'000.00 pour le remplacement du potager à gaz du restaurant de la plage, CHF 26'500.00 pour la création d'une

DATE : 15 SEPTEMBRE 2020 – 20h00

chambre froide à l'arrière du magasin de la plage, CHF 18'000.00 pour le remplacement des vitrines frigorifiques du magasin de la plage, CHF 6'800.00 pour un nouveau plan de fermeture des bâtiments communaux, CHF 8'200.00 pour divers travaux d'aménagement des bureaux des secteurs de l'animation socioculturelle et des sports, CHF 9'500.00 pour l'amélioration du Wi-Fi dans diverses salles communales, CHF 9'600.00 pour le traitement de charpente de la Tour des Ecureuils, CHF 12'800.00 pour la réparation de la toiture du bâtiment historique du Sacré-Cœur, CHF 6'200.00 pour la mise en conformité des installations électriques du terrain de skater-hockey de Forel. Le solde de ce compte est d'environ CHF 33'000.00.

Nous profitons également de cette communication pour vous informer que depuis environ 2 mois, le Conseil communal fonctionne à 8 membres en raison de l'absence pour cause de maladie de M. Dominique Aebischer à qui le Conseil communal souhaite un bon rétablissement. Le Conseil communal a organisé une suppléance pour assurer son bon fonctionnement pendant cette absence. Le suivi des affaires courantes du dicastère du Domaine public a été provisoirement repris par M. Jean-Claude Votta, les projets en cours au niveau de la gestion des déchets et notamment le travail avec la Commission des déchets sont assurés par M. Eric Chassot alors que M. Samuel Ménétrety reprend les réflexions menées à l'interne concernant la plage communale.

**M. Eric Chassot**, Syndic, communique :

**Quarantaine collective au Service de l'Édilité**

Nous vous informons que le Médecin cantonal a prononcé il y a quelques heures une mesure de quarantaine collective à l'encontre de notre personnel du Service de l'édilité, et ceci, jusqu'au samedi 19 septembre 2020 inclus. En effet, un collaborateur de ce Service a été diagnostiqué positif au Covid-19 et, après enquête, le Service du Médecin cantonal a décidé de mettre en quarantaine tous ses collègues avec qui il a potentiellement été en contact étroit la semaine dernière. Nous précisons qu'à l'heure actuelle, tous les collaborateurs du Service se portent bien. Nous espérons donc qu'il s'agit d'un cas isolé. Le service minimum sera assuré ces prochains jours par les collaborateurs qui étaient absents la semaine dernière, pour cause de vacances, par exemple.

Le Conseil communal va se renseigner et analyser les causes de cette quarantaine collective. En effet, depuis le début de la pandémie, de nombreuses mesures ont été prises et communiquées au personnel communal que ce soit au niveau du respect des mesures d'hygiène de base, des distances de sécurité et plus récemment, du port du masque quand les distances ne peuvent pas être respectées. Nous allons analyser sur la base des informations que nous demanderons si et où des erreurs ont pu être commises et prendre les mesures correctives nécessaires.

M. le Syndic précise d'ores et déjà à l'attention des Conseillers généraux et de la presse qu'il s'agit d'une situation plus que récente, puisque survenue il y a quelques heures, et qu'il n'a pas d'autre information à communiquer pour l'instant. Il ne servira donc à rien de poser des questions là-dessus.

**Mme Marlis Schwarzentrub**, Conseillère communale, communique :

**Sacré-Cœur**

Lors de la séance du Conseil général du 7 novembre 2017, le Conseil général a accepté le message 27 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 20'672'000.00 TTC pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire sur le site du Sacré-Cœur. Ce message précisait que, compte tenu de l'ampleur de l'investissement pour un aménagement complet du site du Sacré-Cœur (nouveau bâtiment, rénovation du bâtiment historique et éventuelles halles de sport), le Conseil communal avait pris la décision de ne réaliser que le bâtiment neuf pour l'instant en précisant que cette façon de faire permettrait d'étudier plus précisément l'affectation du bâtiment historique et de suivre l'évolution démographique de la zone scolaire 1.

Le chantier de construction de la nouvelle école du Sacré-Cœur avance bien. Le bâtiment sera prêt pour la rentrée scolaire 2021-2022, moment auquel les classes et salles annexes du bâtiment historique seront transférées dans le nouveau bâtiment.

DATE : 15 SEPTEMBRE 2020 – 20h00

Le Conseil communal estime qu'il est temps de réfléchir à la suite de l'aménagement du site du Sacré-Cœur qui consiste en la rénovation du bâtiment historique. Compte tenu de l'ampleur et de la complexité du projet, il a décidé de mettre sur pied une Commission spécifique composée de Conseillers communaux, d'un représentant par Groupe politique du Conseil général ainsi que de spécialistes internes et externes qui seront sollicités selon les besoins. Cette Commission aura pour but non seulement d'analyser le projet de rénovation tel qu'imaginé par les architectes mais aussi de participer aux réflexions concernant l'occupation des locaux.

Il est important que cette Commission commence rapidement ses travaux pour les trois raisons principales suivantes :

- Le bâtiment historique sera vidé de sa substance dans environ une année avec le transfert des classes de l'ancien vers le nouveau bâtiment ;
- Le bâtiment historique présente de plus en plus de faiblesses dues à son âge que ce soit au niveau de sa toiture, de ses canalisations, etc. ;
- Il faut être conscient qu'une durée d'environ 2 ans est nécessaire entre le vote du crédit par le Conseil général et le début des travaux pour permettre les demandes préalables, le processus de permis de construire, les adjudications, etc.

**Mme Marlis Schwarzentrub**, Conseillère communale, communique :

**Patinoire mobile**

Voilà maintenant plus de 15 ans que, chaque hiver, notre traditionnelle patinoire mobile est montée sur la Place de Moudon. De nombreux enfants staviacois et d'ailleurs y ont appris à patiner. Elle fait partie des activités incontournables de la saison hivernale d'Estavayer. D'ailleurs, l'occupation de celle-ci est chaque année plus élevée, tant par les écoliers que par le public.

Les problèmes de stabilité des falaises autour de la Place de Moudon, qui font actuellement l'objet d'analyses et qui ont notamment engendré la décision d'interdire la circulation de poids lourds sur cette place, ne sont plus compatibles avec l'exploitation d'une patinoire à cet endroit. Après une analyse multi-sites et de mûres réflexions, la patinoire mobile sera déplacée sur la Place Nova Friburgo dès cet hiver. Ce nouvel emplacement répond à tous les critères au niveau de la place nécessaire, de l'accessibilité ou encore des équipements. Ce déménagement permettra également de mettre un toit sur cette patinoire, ce qui facilitera son exploitation.

Nous constatons également qu'un nombre grandissant d'utilisateurs souhaitent s'adonner au hockey sur glace ou au patinage artistique, ce qui n'est pas aisé compte tenu des dimensions actuelles de cette patinoire. De plus, cette infrastructure commence à montrer de sérieux signes de vieillesse. Une réflexion quant à l'avenir de cette patinoire devient donc nécessaire. C'est la raison pour laquelle la Commission de la zone sportive se réunira prochainement pour débattre de ce sujet.

**3. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 253'000.00 TTC POUR LE BOUCLAGE DU RESEAU D'EAU POTABLE DU VILLAGE DE RUEYRES-LES-PRES AU RESEAU DU GRAC – MESSAGE NO 117**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

DATE : 15 SEPTEMBRE 2020 – 20h00

**M. Romain Lambert**, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière a étudié ce message dans ses séances des 1er et 8 septembre 2020. Elle s'est posé la question de l'utilisation de la réserve financière liée à l'eau potable pour le financement de ces travaux. M. Joseph Borcard, Conseiller communal, l'a informée que cette réserve ne sera pas utilisée pour financer ce raccordement et que le montant de la facture sera réglé tel que décrit dans le point 4 du message. Sur la base des renseignements fournis par M. Borcard, la Commission financière, par vote à main levée, a accepté à l'unanimité l'octroi de ce crédit d'investissement et demande au Conseil général d'en faire de même.

**M. Joseph Borcard**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 253'000.00 TTC pour le bouclage du réseau d'eau potable du village de Rueyres-les-Prés au réseau du GRAC est accepté à l'unanimité.

**4. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 85'000.00 TTC POUR L'EQUIPEMENT DU HAMEAU « LES PELES », VILLAGE DE BUSSY, EN SYSTEME SEPARATIF – MESSAGE NO 121**

M. Fabrice Pillonel se récusé. 53 Conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 27 voix.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

**M. Pierre-Alain Joye**, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière a pris connaissance du message relatif à cet investissement lors de ses séances des 1<sup>er</sup> et 8 septembre 2020. Après discussion, à l'unanimité des membres présents, elle recommande d'accepter ce crédit pour les raisons suivantes :

- Ces travaux sont prévus dans le PGEE de Bussy et permettront d'éviter le rejet d'eaux usées dans la Petite-Glâne ;
- L'Assemblée communale de l'ancienne Commune de Bussy avait refusé en 2014 un investissement de plus de CHF 220'000.00 pour équiper ce quartier. Le montant prévu dans ce message est nettement inférieur à cette somme ;
- L'amortissement annuel, inférieur à CHF 1'000.00, est largement supportable pour les finances communales ;
- Des taxes de raccordement seront perçues, ce qui diminuera le montant à la charge de la Commune ;
- Les habitants de ce hameau s'acquitteront nouvellement des taxes d'évacuation et d'épuration des eaux (taxe de base et taxe d'exploitation).

Dès lors, la Commission financière accepte à l'unanimité des membres présents le message n°121.

**M. Joseph Borcard**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 85'000.00 TTC pour l'équipement du hameau « Les Pèles », village de Bussy, en système séparatif est accepté à l'unanimité.

M. Pillonel revient dans la salle. Le résultat du vote lui est communiqué. 54 Conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 28 voix.

DATE : 15 SEPTEMBRE 2020 – 20h00

**5. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 75'350.00 TTC POUR LE REMPLACEMENT D'UN TRACTEUR TONDEUSE – BROYEUR – MESSAGE NO 118**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

**M. Georges Carrard**, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière a étudié le message no 118. Le tracteur tondeuse actuel date de 2007. La Commission financière se demande s'il ne serait pas judicieux de prendre une machine en location comme actuellement pour env. CHF 3'500.00 par année. Elle constate une facture de réparation et d'entretien d'env. CHF 25'500.00 pour ces deux dernières années pour une reprise de la machine d'env. CHF 7'000.00. Suite aux réponses du Conseiller communal responsable, plusieurs offres seront demandées. En ces temps difficiles, la Commission financière recommande au Conseil communal dans son choix de privilégier les entreprises régionales pour autant que l'offre soit intéressante. Elle préavisé à l'unanimité des personnes présentes le message no 118.

**M. le Syndic**, en l'absence de M. Votta (pour cause de quarantaine – Service de la voirie), lit un message de ce dernier dont le contenu est le suivant : « Le broyeur actuel est vieux de 13 ans ; en plus des réparations déjà mentionnées, une nouvelle facture de CHF 2'500.00 a dû être payée entre la rédaction du message et aujourd'hui. Nous avons fait plusieurs demandes pour différents modèles et sélectionné trois modèles parmi ceux-ci pour une démo ; la décision pour le modèle Ferrari n'est pas à cause du nom mais bien de la supériorité de cette machine très polyvalente et vraiment multifonctions. Cette machine est utilisée tous les jours de l'été d'où l'importance d'une machine rapide et puissante. D'autre part, selon le comparatif des prix, celle-ci est très compétitive puisque la plupart était entre CHF 80'000.00 et 85'000.00 avec des capacités beaucoup moins importantes. Les points forts sont :

- Un bac à grande capacité de 1'600 litres avec gestion du remplissage, c'est-à-dire balayage intérieur pour une répartition maximum ;
- La possibilité de faire broyage, tondeuse et muching ;
- La scarification sera aussi possible ;
- La force du moteur et la rapidité de tonte ainsi que la rapidité de changement d'accessoires.

Pour comparaison simple, la tonte actuelle pour les terrains de foot d'Estavayer-le-Lac prend une matinée, la nouvelle tondeuse le fera en 1h30.

Cette machine est indispensable pour s'occuper de toutes les zones de tonte actuelles, Prillaz, jardin japonais, toutes les places de jeux, Place Nova Friburgo, Montbrelloz (Les trois chênes), terrains de foot d'Estavayer-le-Lac, Montbrelloz et quelques tontes à Murist ainsi que les nouvelles zones Champ de Lune, futur Sacré-Cœur, Rte de Grandcour, etc.

De nombreux accessoires pourraient encore être ajoutés tels que lame à neige, saleuse, aspirateur et la liste est encore longue. Cette machine peut même faire l'égalisation des terrains de foot synthétiques avec granulés ou sans. Nous avons aussi pris des références de communes utilisant cette machine à savoir Aigle, Puidoux, Massongex, Gimel, Courtepin, Bex, etc. Bulle nous a même dit textuellement qu'ils étaient satisfaits de cette machine, enchantés, c'est la meilleure machine qu'ils ont eue depuis longtemps.

Après acceptation de ce message, nous demanderons des offres à diverses entreprises pour la fourniture de cette machine. J'espère vous avoir convaincus et avoir pu répondre à l'avance aux questions qui auraient pu vous interpeller et de l'indispensabilité de cette machine pour que nos services puissent travailler de façon rapide et rationnelle. Bon Conseil général à tous. J.-Claude Votta ». M. le Syndic reste à disposition.

DATE : 15 SEPTEMBRE 2020 – 20h00

**M. Tom Bise**, au nom du Groupe PLR, informe que ce Groupe va accepter ce message n°118 pour le remplacement d'un tracteur tondeuse - broyeur. Par contre, le Groupe PLR désire profiter de cet instant afin de demander au Conseil communal d'avoir une attention particulière sur l'entretien des surfaces vertes de la Commune. En effet, il pense qu'il ne serait pas toujours nécessaire de tondre à tout-va. Ne serait-ce pas plus rationnel de laisser certaines zones communales dans leur état « naturel »? Merci d'avance au Conseil communal pour cette réflexion future.

**M. Thierry Roulin**, au nom du Groupe Vernay, relève que ce Groupe a bien pris connaissance de ce message et n'a pas vraiment de question ou remarque complémentaire à faire sur ce crédit. Néanmoins, il tient à relever que ce message contient pour la première fois la rubrique « budget prévisionnel ». Cet ajout dans le message va dans le sens de la demande faite par le Groupe Vernay le 19 décembre 2019. Ses membres en sont très satisfaits et encouragent le Conseil communal à faire de même pour les prochains messages. Le Groupe Vernay soutient cet investissement.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 75'350.00 TTC pour le remplacement d'un tracteur tondeuse – broyeur est accepté à l'unanimité.

**6. APPROBATION DE LA REVISION DES STATUTS DE LA CORPORATION FORESTIERE DE L'ENCLAVE D'ESTAVAYER-LE-LAC— MESSAGE NO 119**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

**M. Francis Duruz**, rapporteur de la Commission financière, relève que cette dernière s'est réunie les 1<sup>er</sup> et 8 septembre. Elle a pris connaissance du projet de révision des statuts de la Corporation forestière. Aucune remarque n'a été formulée. A l'unanimité, la Commission financière a accepté ce projet de révision et propose au Conseil général de l'accepter également.

**M. Eric Rey**, rapporteur du Conseil communal, informe que les statuts présentés aujourd'hui sont le résultat de mois de procédure destinés à donner les appellations correctes et modernes aux entités qui composent la Corporation, aux organes et aux fonctionnements divers. Comme spécifié dans le message, ces statuts ont été acceptés par les délégués de l'assemblée générale le 2 juillet 2020 et il appartient maintenant à l'organe législatif de les approuver. Le Conseil communal invite le Conseil général à accepter cette révision. Il reste à disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, la révision des statuts de la Corporation forestière de l'Enclave d'Estavayer-le-Lac- est acceptée à l'unanimité.

**7. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 31'500.00 TTC POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT, DE MISE EN CONFORMITE DE LA CAGE D'ESCALIER ET DES SORTIES DE SECOURS, POUR L'IMMEUBLE DES BASTIANS 1, SUITE A L'INSTALLATION PROVISoire DU CENTRE DE JEUNES AU 1ER ETAGE – MESSAGE NO 120**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

DATE : 15 SEPTEMBRE 2020 – 20h00

**M. Tom Bise**, rapporteur de la Commission financière, relève que cette dernière n'a aucune remarque particulière à soulever à ce sujet. Ce message a été accepté à l'unanimité par la Commission financière.

**M. Christophe Pillonel**, rapporteur du Conseil communal, relève, comme mentionné dans le message, que le Centre de jeunes du CO est fermé depuis novembre pour des raisons sanitaires. Cette situation est très préoccupante, pour ne pas dire critique pour les jeunes et les animatrices. Une solution dans l'urgence a dû être trouvée, urgence ne veut pas dire précipitation. Le Conseil communal a donc envisagé plusieurs solutions pour le nouvel emplacement de ce Centre mais la meilleure était sans conteste le 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble des Bastians 1. Il rappelle qu'il s'agit d'une solution provisoire, évaluée à env. 5 ans. Les travaux envisagés étant minimes, dans un premier temps, le Conseil communal avait planifié de financer ceux-ci avec le budget de fonctionnement. Malheureusement, une expertise de l'ECAB et une discussion avec les Services techniques communaux ont rendu nécessaire des travaux d'appoint, notamment dans la cage d'escaliers et la sécurité « feu ». Du coup, par souci de transparence, le Conseil communal a décidé de présenter ce message ce soir bien qu'une bonne partie des travaux, ceux de minime coût, soit déjà réalisée.

**M. Romain Lambert**, au nom du Groupe UDC, informe que ce Groupe s'est interrogé sur le choix de l'emplacement de ce Centre de jeunes. Il précise bien sur l'emplacement, non pas sur l'existence d'un tel Centre à Estavayer-le-Lac. Le centre-ville est, tout au long de l'année, très souvent mis à contribution pour des manifestations et autres animations. Un Centre de jeunes implanté au milieu de la cité va, sans nul doute, générer des désagréments qu'il faudra gérer. Ne serait-il pas plus judicieux de placer ce Centre de jeunes par exemple dans les sous-sols de la salle Amarante ? Cet emplacement offrirait aux jeunes la possibilité d'utiliser les infrastructures sportives extérieures et intérieures existantes. En surfant sur le site Internet du Centre de jeunes d'Estavayer, il a été remarqué que la salle Amarante fait déjà partie des emplacements de détente utilisés par les jeunes de la ville. Une cabine d'enregistrements, fort bien présentée par le site, reste en activité dans l'abri PC du CO. La proximité avec la salle Amarante permettrait ainsi la fréquentation des deux emplacements sans devoir se déplacer. Autre emplacement à disposition, l'aile Est du Sacré-Cœur qui est dotée de plusieurs locaux de plain-pied. A cet endroit, le parc attenant à cette bâtisse permettrait une multitude d'activités de plein air dans un environnement libre de véhicule. Le Groupe UDC se pose donc la question sur l'emplacement choisi et il propose, avant de décider d'investir pour une durée relativement courte, de « remettre le travail sur le métier » afin d'étudier, par exemple, les propositions faites ci-dessus.

**M. Christophe Pillonel**, rapporteur du Conseil communal, répond qu'effectivement les différents emplacements cités ont été étudiés par le Conseil communal. Plusieurs critères sont entrés en ligne de compte. Tout d'abord un souhait de laisser le Centre de jeunes au milieu d'une population active, mais certainement comme dit par M. Lambert, avec la provocation de quelques petits désagréments de voisinage. Mais cet endroit est important pour l'intégration. C'est le but de l'Animation jeunesse d'aller à la rencontre des jeunes aussi dans la rue ; pour cela il faut qu'il y ait une proximité avec le centre-ville. L'ancien Centre au CO était un petit peu éloigné du centre-ville ; il avait l'avantage d'être proche du CO, de la Bibliothèque avec plusieurs synergies qui fonctionnaient très bien. Au Sacré-Cœur, cela aurait été possible au niveau des salles et de leurs disponibilités mais la difficulté était qu'il s'agit de petites salles. Bien sûr des travaux auraient pu être réalisés pour pallier cela mais leur ampleur aurait été bien plus importante que ce qui est prévu aux Bastians. D'autre part, malgré le fait qu'il y ait un environnement sympathique, cet endroit est quand même beaucoup plus éloigné du centre-ville, à l'écart de tout et ce n'est pas la volonté du Conseil communal et des animatrices. Au niveau de l'Amarante, effectivement elle est déjà beaucoup utilisée pour les activités sportives de la jeunesse. Les locaux en sous-sol existent mais

DATE : 15 SEPTEMBRE 2020 – 20h00

le Conseil communal n'a pas voulu à nouveau installer ce Centre sous terre, également du fait que ces locaux sont éloignés du centre-ville. L'emplacement de l'immeuble des Bastians a des désavantages mais aussi beaucoup d'avantages. Le travail de rue va être amélioré, indépendamment du Centre de jeunes mais ce dernier peut être un focalisateur. Pour toutes ces raisons, le Conseil communal a choisi cet emplacement.

**M. Matthieu Duc**, au nom du Groupe PLR, relève leur soutien au crédit d'investissement présenté dans ce message. Cependant, au vu de la volonté de réhabilitation de certaines parties du bâtiment des Bastians 1, et pour faire suite à différentes demandes ayant déjà été faites dans ce sens par le passé, le PLR demande au Conseil communal de bien vouloir faire le nécessaire pour remettre en location le plus rapidement possible la surface commerciale située au rez-de-chaussée.

**M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, informe que le Conseil communal travaille sur ce dossier. M. Samuel Ménétrety, Conseiller communal, doit venir rapidement avec une proposition concrète. Plusieurs projets sont en cours d'étude pour réoccuper ce rez-de-chaussée. Le Conseil communal va faire un choix prochainement et en fera part.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 31'500.00 TTC pour les travaux d'aménagement, de mise en conformité de la cage d'escalier et des sorties de secours, pour l'immeuble des Bastians 1, suite à l'installation provisoire du Centre de jeunes au 1er étage est accepté par 51 oui et 3 non.

## 8. DIVERS

**M. le Président** donne la parole au Conseil communal pour des interventions, informations ou annonces. Aucune intervention n'est faite.

Avant de passer aux questions du Conseil général, **M. le Président** donne suite à la proposition faite par M. Jean-Michel Bondallaz lors de la dernière séance du Conseil général le 23 juin, concernant l'organisation d'un vote d'intention portant sur le maintien des chalets construits dans la réserve de la Grande Cariçaie et menacés de démolition par le nouveau Plan d'affectation cantonal des réserves naturelles sur la rive Sud du lac de Neuchâtel. Au cours de son intervention M. Bondallaz déplorait la volonté des autorités cantonales de démanteler ces constructions et relevait l'importance de ces constructions pour le patrimoine communal ainsi que son développement touristique. Conformément à l'article 64 du ROCG, le Conseil général peut procéder à des votes d'intention ayant un effet purement déclaratif afin de donner un signal ou une tendance. Il se prononce séance tenante sur la proposition de vote d'intention après discussion à ce sujet. Si ce vote d'intention est contesté, le Conseil général vote tout d'abord sur le fait de procéder à un vote d'intention puis, le cas échéant, procède au vote d'intention. Etant donné que ce vote n'a pas eu lieu lors de la dernière séance du Législatif, le Bureau du Conseil général a décidé de traiter ce point dans les « divers » de ce soir. **M. le Président** ouvre maintenant la discussion. Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote d'intention, le Conseil général soutient le maintien des chalets construits dans la réserve de la Grande Cariçaie et menacés de démolition par le nouveau Plan d'affectation cantonal des réserves naturelles sur la rive Sud du lac de Neuchâtel par 47 oui, 1 non et 6 abstentions.

La parole est ensuite donnée aux Conseillers généraux. **M. le Président** rappelle, pour la bonne forme, qu'à la suite de trois interventions de Conseillers généraux, celles-ci seront traitées par le Conseil communal.

DATE : 15 SEPTEMBRE 2020 – 20h00

**M. Thierry Roulin**, au nom du Groupe Vernay, souligne que, lors de leur séance préparatoire, les « divers » sont l'occasion de donner la parole aux habitants. La déchetterie, ses moloks et ses déchets verts payants sont souvent débattus mais il laissera aux membres de la Commission de la déchetterie la tâche de poursuivre le débat lors de leurs séances à venir. Par contre, il relaie les interrogations des habitants du secteur Vernay concernant l'entretien des routes à savoir :

- La Commune tient-elle une liste des travaux d'entretien à entreprendre sur le réseau routier communal ?
- Existe-t-il un classement des dégâts, des urgences pour les travaux d'entretien sur le territoire communal ? Si oui, quelles sont les priorités et où ?
- La route entre Forel (centre du village) et Autavaux (route cantonale) est lézardée sur pratiquement toute sa longueur. Les infiltrations durant la saison hivernale font énormément de dégâts. Est-il prévu de faire des travaux d'entretien simples et peu coûteux avant que le tapis soit complètement détruit ?

**M. Marco Bezzola**, Conseiller général, informe que le mercredi 2 septembre dernier la Commission de l'aérodrome du Conseil communal a rencontré pour la première fois le Commandant de la Base aérienne, le Colonel Michael Leuthold. A cette occasion, les bases nécessaires ont été posées pour une franche collaboration, qui plus est privilégiée, sachant que la Commune d'Estavayer est la seule à s'intéresser au maintien de rencontres régulières avec la Base aérienne. Les informations échangées permettront à la Commission de mieux comprendre les intérêts des deux parties et de prendre des décisions les plus adaptées à la situation. En cas de questions en rapport avec la Base aérienne de Payerne, M. Bezzola invite les membres du Conseil général à approcher l'un/e ou l'autre des membres de cette Commission.

**M. François Julmy**, Conseiller général, demande la planification prévue ainsi que l'organisation des accès piétonniers, commerces, parkings et autres dans le cadre des travaux prévus à la Rue de l'Hôtel de Ville – Grand-Rue qui devraient débiter, sauf erreur, la semaine prochaine.

**Mme Christine Duc**, Conseillère générale, relève que lors du Conseil général du 23 juin, ce dernier s'est prononcé sur une autorisation de dépense de CHF 260'000.00 pour différentes actions de relance économique et touristique suite au Covid-19. Le sujet a été sensible, de nombreux débats ont eu lieu avec également une suspension de séance. Finalement, le Conseil général a donné sa confiance au Conseil communal pour aider les gens par rapport à l'économie et tout ce qui était lié autour du Covid. Mme Duc a été très fâchée, surprise d'apprendre que l'illustrateur du jeu « La Quête d'Humbert le Bâtard » vient d'Aigle. Le message soumis est là pour relancer l'économie et le tourisme comme le dit son titre, et on va chercher un illustrateur à Aigle. C'est certainement lié à Thématis qui est basée là-bas. Mme Duc fait partie des personnes qui ont changé d'avis en cours de séance sur ce vote en faisant confiance au Conseil communal. Donc lorsqu'elle apprend que l'on va à Aigle chercher du personnel, elle se sent bernée et sa confiance envers le Conseil communal en prend un coup. Elle demande dès lors pourquoi ce choix.

**M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal (en l'absence de MM. Aebischer et Votta), répond à M. Roulin qu'il n'est pas spécialiste dans ce dossier mais informe qu'une planification est en cours. Le relevé des routes a été fait en son temps sur l'entier de la Commune. Un travail de répartition des tâches, entre le Service de l'édilité qui a la responsabilité de l'entretien courant et le Service de l'environnement qui a la responsabilité des travaux plus lourds, est en cours entre les deux Chefs de service. Un changement de ces deux Chefs de service a eu lieu et de ce fait cette planification a pris un peu de retard. Ce dossier est en cours : on se dirige vers une planification de l'entier du réseau routier communal ce qui engendrera à rediscuter de ce sujet car planification = budget et budget = approbation du Conseil général. Ce dossier sera présenté au Conseil général avec des explications sur la manière de travailler et les coûts y relatifs. Ces travaux devraient sur le long terme permettre d'économiser mais sur le court terme imposeront des investissements.

DATE : 15 SEPTEMBRE 2020 – 20h00

**M. Joseph Borcard**, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Julmy que les travaux prévus vont commencer lundi prochain 21 septembre et vont durer jusqu'au mois d'avril 2021. Ils vont se dérouler en quatre étapes, de manière à pouvoir assurer le parcage devant l'Hôtel de Ville. Une première étape va aller jusqu'au-delà de ces places de parc et il sera ensuite possible d'y accéder par le giratoire du Rive Sud. Ensuite, les travaux vont continuer jusqu'à l'entrée de la pharmacie. Les commerces seront en tout temps accessibles. Deux séances ont eu lieu à ce sujet, une avec les commerçants concernés et une avec les habitants concernés. Cela s'est très bien passé et ils ont tous reçu un procès-verbal. Ces procès-verbaux seront transmis par mail aux Conseillers généraux pour information.

**M. Samuel Ménétreay**, rapporteur du Conseil communal, répond à Mme Duc qu'effectivement on peut se poser des questions à ce sujet. Dans le message, on parlait local. Le Conseil communal le prône toujours, il en est 100% convaincu. La preuve, même ce soir, lors de l'achat d'un véhicule communal on pense toujours aux entreprises locales, il est sûr que ce sera positif pour le futur. Maintenant, concernant le jeu, il s'agissait du montant de CHF 60'000.00 dans le message, pas les CHF 200'000.00 qui ont été largement débattus. Dans les entreprises qui ont été mandatées pour cette attraction, il y a eu l'entreprise ABB de Morens pour tout ce qui est les sets, les cartes, le CIB aussi à Estavayer-le-Lac pour les bons offerts mais c'est vrai, il l'a remarqué il n'y a pas si longtemps, que l'illustrateur mandaté par l'entreprise mandatée par l'Office du tourisme venait d'Aigle. Il rappelle toutefois le contexte : la décision du Conseil général est intervenue le 23 juin et le 10 juillet tout était prêt à l'utilisation. Il n'a pas la réponse à la question de Mme Duc mais peut-être - il s'agit d'hypothèses - que pour arriver à tenir les délais ils ont dû travailler avec des gens avec qui ils avaient l'habitude ou alors qu'à ce moment-là, sur le marché, c'était la personne qui était disponible. C'est une très bonne question de Mme Duc et quelque chose de très important à relever dans les travaux futurs.

**M. François Julmy**, Conseiller général, demande, en complément à l'intervention de M. Ménétreay, qu'en est-il de l'engagement de cette personne qui a fait l'objet du grand débat lors de la dernière séance du Conseil général ?

**M. Steve Pillonel**, Conseiller général, souhaite remercier la voirie ! La remercier d'agir et d'en faire part à travers le journal communal, le journal d'Estavayer du mois de juin. Il y a en effet découvert avec satisfaction que nombre de mesures proposées dans son postulat ont été mises en œuvre. Désormais le nouveau Chef de secteur affirme que son Service prend garde à appliquer différentes granulométries de minéral et à le compléter de plantes vivaces indigènes (tel est le cas au désormais fameux giratoire de la grenouille). De même les citoyens ont pu découvrir que le mode d'entretien du cimetière est embelli par du gazon fleuri et, cerise sur le gâteau, que la Commune fait des économies d'entretien à la clé ! Quelle satisfaction de constater qu'écologie et économie riment volontiers ! Outre le journal d'Estavayer, il est d'accord avec le Conseiller communal responsable, malheureusement absent ce soir, pour dire cette fois que le rond-point de la Migros est magnifique ! En somme, lorsqu'il constate l'évolution positive dans ce domaine, M. Pillonel se réjouit de voir les mesures à venir au niveau de la mobilité douce et ceci très rapidement maintenant il espère ! En effet, en été il travaille volontiers la porte ouverte sur la rue. Il entend beaucoup de touristes à vélo discuter. Si la plupart évoque Paris-Roubaix du fait des pavés, il se souvient surtout de cette dame qui déclarait à son compagnon qu'Estavayer était aussi jolie que Morat mais bien moins agréable à vélo.

DATE : 15 SEPTEMBRE 2020 – 20h00

**M. Steve Pillonel**, Conseiller général, souligne que La Liberté du 29 mai 2020 informe que les statistiques font état d'une évolution démographique moins importante que prévue depuis 2015. En effet, selon ces statistiques, en 2020 le Canton de Fribourg compte 325'000 habitants, les statistiques fédérales prévoyaient 436'000 à l'horizon 2045. Or, il y a eu un coup de frein depuis 2015 où on est passé de 5 à 7'000 habitants supplémentaires par année à seulement 3'000 au niveau cantonal, ce qui représente une croissance annuelle d'environ 1%. Le nombre d'habitants projeté par le Canton est ainsi ramené à 373'000 au même horizon 2045, soit 60'000 habitants de moins que prévu ; c'est aussi 16 % de moins ! Si l'on ajoute à cela le fait que la population vieillit, il convient sérieusement de se demander si l'évolution démographique évoquée par rapport au Sacré-Cœur correspond à la réalité ou si au contraire elle est basée sur des projections dépassées et qu'alors il convient de revoir la priorité des investissements, comme l'a annoncé la Commission financière lors du dernier Conseil. En effet, disposer de locaux vides comporte un coût conséquent et le budget communal est de plus en plus serré. A priori le bâtiment historique ne doit pas obligatoirement être vidé et les nombreuses salles existantes peuvent vraisemblablement accueillir diverses activités dont le Conservatoire. De manière générale, l'évolution démographique étant déterminante, il souhaite savoir si elle a été réajustée par rapport aux différents projets en cours.

**M. Jean-Marc Berset**, Conseiller général, demande ce qu'il en est au niveau de la location à des sociétés locales de salles communales également utilisées par les écoles. Il se demande si la possibilité de louer ces salles va continuer malgré la situation sanitaire actuelle, compte tenu de la mixité élèves – sociétés.

**M. Samuel Ménétreay**, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Julmy qu'une annonce de mise au concours est parue dans les journaux à mi-août à la fin du délai référendaire. Le Conseil communal est à l'heure actuelle dans la procédure de sélection du candidat suite aux offres reçues. Cela suit son cours pour travailler au plus vite avec cette personne.

**Mme Marlis Schwarzentrub**, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Pillonel que le projet du Sacré-Cœur est issu d'un mandat d'étude parallèle qui avait été initié par l'ancienne Commune d'Estavayer-le-Lac par rapport à l'évolution d'Estavayer-le-Lac en son temps, en prenant en considération le quartier de la Prillaz, le quartier Plateau de la Gare et celui de Gare-Casino. Effectivement, ces chiffres ont été retenus pour la base du cahier des charges établi pour arriver à une affectation et un besoin de locaux à l'horizon 2045. Comme souligné par M. Pillonel, la croissance est un peu moindre que ce qui était prévu initialement ; pour les locaux à aménager, cela dépend aussi de la vitesse à laquelle se développent ces quartiers et de la population qui vient y vivre. C'est la raison pour laquelle, le Conseil communal a décidé de créer une nouvelle Commission du Sacré-Cœur pour en débattre sachant qu'elle siégera la première fois lundi prochain. Effectivement, c'est un sujet dont il faudra discuter. Il ne faut pas oublier non plus que la Commune s'est engagée auprès du Conservatoire à leur mettre à disposition une aile puisqu'une décentralisation du Conservatoire est voulue et prévue dans la loi cantonale, c'est important de le savoir. C'est clair qu'avoir des locaux vides, cela ne sert à rien ; il faut vraiment trouver la bonne solution. Par contre, il faut aussi relever que le bâtiment vieillit ce qui engendre des dépenses. CHF 12'000.00 ont dû être dépensés pour refaire la toiture en urgence ; il y a d'autres installations qui souffrent également car elles datent de 1900. La Commission mise en place va débattre de cela ; l'évolution actuelle de la population sera prise en compte ainsi que la vitesse à laquelle se développent ces quartiers.

DATE : 15 SEPTEMBRE 2020 – 20h00

**Mme Marlis Schwarzentrub**, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Berset que le plan de protection émis par la DICS dit qu'il n'y a plus personne qui entre dans les locaux scolaires pendant que les élèves sont présents, ce qui veut dire en principe de 8h00 à 16h00. Il n'y a plus de passage autre que le corps enseignant ou des personnes nécessaires au fonctionnement des bâtiments scolaires. Les salles de classes ne sont pas ouvertes à la location. Mais tous les autres locaux tels que salles de gym ou autres salles ont été rouverts à l'utilisation de toutes les sociétés depuis début juin déjà moyennant que chaque organisation ait un plan de protection. Il peut arriver que par exemple l'activité de la gym parents-enfants ait lieu durant la période scolaire dans une salle de gym mais tout est contrôlé par un nettoyage accru des installations. Donc oui les locaux sont ouverts, les sociétés en font la demande à la Commune qui leur demande l'établissement d'un plan de protection dont chaque société est ensuite responsable ainsi que de son application.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** demande aux intervenants de la soirée de remettre à Mme Christan leurs textes en format électronique ou papier afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il rappelle le prochain Conseil général qui aura lieu le mercredi 18 novembre 2020, le Bureau, lui, se réunira le lundi 2 novembre à 19h30.

**M. le Président** remercie les Conseillers pour leur écoute et leur souhaite une bonne fin de soirée et bonne rentrée. Il lève la séance à 21h05.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

La Secrétaire du Conseil général :  
Anne-Claudé Christan

Le Président :  
Axel Catillaz

Le Secrétaire général :  
Lionel Conus